

emplois dans les domaines des services communautaires, des industries de service et de développement ainsi qu'au sein des services gouvernementaux.

De nombreuses collectivités sont trop éloignées pour que les Inuit aient un accès facile aux principaux centres économiques. La diversification accrue de l'économie et la création d'emplois valorisants pour la population inuit, jeune et en pleine expansion, demeurent des défis.

Une prise de conscience politique

Par le passé, les Inuit du Canada avaient peu de structures politiques officielles. Après la modernisation du Nord canadien, ils ont choisi pendant une certaine période de rester à l'écart des structures politiques qui avaient été instaurées. Ainsi, avant 1962, les Inuit ne participaient pas aux élections canadiennes. Mais le désir de reprendre en main leur existence et leur destinée les incite à s'engager davantage sur le plan politique. La plupart des collectivités sont maintenant légalement constituées et dirigées par des conseils élus, à l'image des autres municipalités du Canada.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, où les Inuit et les autres peuples autochtones forment la majorité de la population, les Inuit sont bien représentés à l'Assemblée législative et au niveau ministériel territorial. Au Parlement canadien, ils siègent à la Chambre des communes et au Sénat. L'un de leurs organismes politiques les plus importants, l'Inuit Tapirisat du Canada, exprime le point de vue inuit sur les principales questions économiques, environnementales et politiques les concernant.

Les Inuit du Canada se sont également joints aux Inuit du Groenland, de l'Alaska et de la Russie pour former la Conférence circumpolaire inuit, organisme international abordant les questions et les préoccupations clés relatives à l'ensemble du monde arctique.

Une entente politique et la loi qui en découle, promulguée en juillet 1993, vont mener à la formation d'un nouveau territoire à prédominance inuit, en 1999, dans le Nord du Canada. Le nouveau territoire, que l'on appellera Nunavut, couvrira à peu près la moitié orientale de ce qui constitue actuellement les Territoires du Nord-Ouest (une superficie d'environ trois fois celle de la France) et jouira du même niveau de souveraineté politique et économique que les autres territoires du Nord du Canada.

Les revendications territoriales

La mise en valeur du Nord entraîne d'inévitables conflits en matière de propriété et de droits fonciers. Les terres qui n'appartiennent pas à des intérêts privés sont normalement la propriété du gouvernement du Canada. Par contre, les Inuit ont des revendications historiques sur de grandes étendues de territoire, puisqu'ils y vivent et les utilisent depuis des siècles.

Les fonds provenant d'une entente signée en 1984 relative à la revendication territoriale des Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique ont offert de nouvelles possibilités aux Inuit de cette région. L'entente finale a fourni à 2 500 Inuvialuit 91 000 km² de terres, une indemnité financière, des fonds pour le développement social, des droits de chasse et un rôle accru dans la gestion faunique, la conservation et la protection environnementale.

En 1993, une entente finale a été conclue avec la Fédération Tungavik du Nunavut - la revendication territoire globale la plus importante jamais réglée au Canada. Elle apporte à 17 500 Inuit 350 000 km² de terres, une indemnité financière, le droit de toucher une partie des redevances provenant de l'exploitation des ressources, des droits de chasse et un plus grand rôle dans la gestion des terres et de l'environnement.

D'autres ententes ont également été conclues avec des groupes inuit du nord du Québec. Des négociations

sont en cours avec l'Association des Inuit du Labrador, qui représente environ 3 800 Inuit des régions côtières et intérieures du nord du Labrador, une partie de la province de Terre-Neuve.

La protection de l'environnement

À toutes les étapes de modernisation du Nord canadien, les Inuit ont joué un rôle de premier plan en exhortant les intervenants à agir prudemment et en les sensibilisant aux incidences de l'activité humaine sur l'environnement arctique. Depuis toujours, les Inuit vivent en harmonie avec la nature. Mieux que quiconque, ils comprennent la fragilité du système écologique du Nord.

Les Canadiens et les Canadiennes savent aujourd'hui que le Nord n'est plus ce territoire reculé, inviolé et à l'abri des effets de l'industrialisation. Des contaminants, résultant d'activités se déroulant aussi loin qu'en Europe, ont été décelés dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire des habitants du Nord. Les changements climatiques et des phénomènes comme «l'effet de serre» sont susceptibles de bouleverser à l'avenir le mode de vie nordique.

De concert avec les gouvernements fédéral et territoriaux, les Inuit du Canada cherchent à mieux comprendre les problèmes environnementaux touchant leur territoire et à y trouver des solutions.

L'avenir

Les Inuit du Canada ont fait preuve d'une force de caractère peu commune en faisant face à une culture foncièrement différente, en la découvrant et en s'y adaptant, sans pour autant perdre leurs valeurs traditionnelles ni volonté de demeurer une société distincte et autonome.

Au cours des dernières années, ils ont acquis une importante autonomie politique. Le règlement de leurs revendications territoriales et leur travail pour créer le nouveau territoire de Nunavut leur procurera une base plus solide pour leur avenir. 

